

## Informations de la CCI du Gers



Informations de la CCI du Gers

### **ATELIERS « PRÊT A VOUS LANCER ? » 3 avril**

Pour les candidats à la CREATION ou à la REPRISE D'ENTREPRISE, la CCI du GERS organise des réunions d'information tous les 15 jours, le mardi matin de 9 h à 12 h 30. Le but de ces matinées est d'informer sur le parcours du créateur, le choix du statut juridique, les obligations fiscales et sociales, les aides et financements possibles. Un tour d'horizon le plus vaste possible est effectué qui permet aux futurs commerçants, industriels ou prestataires de services de mieux appréhender leur nouveau métier de chef d'entreprise. La prochaine réunion aura lieu sur inscription le 3 avril 2018 – Place Jean David à AUCH à 9 h.

Contact CCI du GERS : Tel 05 62 61 62 61 – [www.gers.cci.fr](http://www.gers.cci.fr)

### **Pass Commerce de Proximité**

Le dispositif "Pass Commerce de Proximité" a pour objectif de soutenir les projets portés par les Communes ou EPCI visant le maintien, la création ou le développement d'activités de commerce ou artisanat de proximité qui répondent à des besoins de première nécessité de la population locale.

Les entreprises ayant un commerce de proximité peuvent solliciter le Pass Occitanie (validité de l'éligibilité de l'entreprise qu'elle s'installe ou non dans un bâtiment communal).

En savoir plus sur <https://www.laregion.fr/Pass-Commerce-de-Proximite>

### **Annuaire des entreprises et savoir-faire gersois**

Pour valoriser et promouvoir les savoir-faire des entreprises locales, la CCI du GERS enrichit l'annuaire des entreprises du Gers, une des ressources du site [www.gers.cci.fr](http://www.gers.cci.fr) les plus consultées. Nous vous proposons pour cela de présenter vos savoir-faire à vos prospects et clients (B to B ou B to C) en complétant le formulaire en ligne sur <http://www.gers.cci.fr/annuaire-fiche-entreprise.html>

### **Mettez votre entreprise en avant !**